

NUMÉRO
68

16



Quartier intergénérationnel : emménagement et inauguration officielle

4 – 5

COMMUNE D'**AVUSY**
TROIS VILLAGES, UN CŒUR



AVUSY
ACTUALITES

Sommaire n°68

Édito du Conseil administratif Un nouveau visage pour Athenaz	3	Manifestations Fêtes villageoises Retrospective à la Laiterie de Sézegnin	14–15 16
Urbanisme Emménagement des premiers locataires Inauguration officielle le 6 décembre	4 5	Social Les jeunes d'Avusy	17
École Les 40 ans du Feuillu	6	Reportages photo Avusy fête ses habitants Fête des élus sortants	18 19
Petite enfance Jardin d'enfants «Aux Escargots»	6	Informations utiles Fermeture de fin d'année Dates des levées de déchets Cimetière Déneigement Médailles de chiens Jobs d'été Opérations électorales Avusy engagée dans le domaine social Les prestations des communes	20 20 20 20 20 21 21 21 22
Mobilité tpg: les nouveautés pour notre région Zone 30: ça bouge! Limitation de vitesse entre les villages Sécurité des deux-roues	7 8 8 9	Politique Les décisions du Conseil municipal	23
Prévention Nez Rouge prend le volant	10	Agenda Calendrier des manifestations	24
Environnement Un nouveau bâtiment agricole Promouvoir la biodiversité chez soi Retour sur la sortie nature d'automne Mode d'accès automatisé aux ESREC	10 11 12 13		

Impressum

Éditeur responsable
Mairie d'Avusy

Graphisme
Candy Factory

Prochaine parution
1^{er} mai 2026

Délai pour la remise des articles
1^{er} avril 2026

Les bulletins communaux sont également disponibles en .PDF
avusy.ch/bulletin-communal-d'information

Mairie d'Avusy

Coordonnées de contact
Rte du Creux-du-Loup 42
1285 Athenaz (Avusy)

Tél. 022 756 90 60
Fax 022 756 90 61

info@avusy.ch
www.avusy.ch



Horaires de la réception
Lundi, mercredi, vendredi: 9h à 12h et 15h à 17h
Mardi, jeudi: 10h à 12h et 15h à 18h

Un nouveau visage pour Athenaz



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Maintenant que sa construction est pratiquement achevée, le nouveau quartier intergénérationnel, situé entre la route d'Athenaz et la route de Grenand, commence à accueillir ses habitants.

À deux pas de cet ensemble urbanistique, de l'autre côté de la route de Grenand, la place d'Athenaz a été entièrement repensée et réaménagée. L'ancienne fontaine, chère aux habitants d'Athenaz – et plus largement à l'ensemble des Avusiens – en constitue désormais l'élément central.

Le moment est venu pour le Conseil administratif de réfléchir à la meilleure manière pour les futurs usagers de ces lieux de vie, ainsi que pour les associations locales, de se les approprier et d'en faire le meilleur usage possible.

Notre volonté est en effet de créer des liens et des synergies entre la place d'Athenaz et les nouveaux locaux communaux, situés juste en face, de l'autre côté de la route, afin de (re)donner de l'activité au cœur du village.

Nous comptons également sur vous, les nouveaux habitants (peut-être nous lisez-vous déjà !), qui emménagez dans ces nouvelles constructions, pour prendre une part active à cet objectif prioritaire qui, depuis toujours, est profondément ancré dans notre commune : la convivialité.

Nul doute que les nouveaux arrivants seront soutenus par les nombreuses associations et sociétés avusiennes, qui se démènent depuis des temps immémoriaux pour faire vivre la commune.

Nous profitons de cette occasion pour remercier chaleureusement leurs membres pour leur générosité et leur inaltérable dévouement.

Enfin, à l'approche de Noël et du Nouvel An – période de félicité bienvenue en ces temps troublés – le Conseil administratif souhaite à chacune et chacun de belles fêtes et une très belle année 2026.

Eric Gardi
Maire

Olivier Goy
Conseiller administratif

Blaise Bosson
Conseiller administratif



Quartier intergénérationnel : emménagement des premiers locataires le 1^{er} décembre...

Nous y arrivons enfin !

Après plusieurs mois de travaux et de préparation, notre nouveau quartier intergénérationnel prend vie et accueille ses premiers habitants.

Nous avons pu répondre favorablement à la quasi-totalité des demandes de nos communiers souhaitant bénéficier d'un des vingt-neuf logements disponibles dans ce projet innovant, pensé pour favoriser la mixité des générations et renforcer les liens sociaux.

Les bénéficiaires ont été sélectionnés sur la base de leur attachement à notre commune : près des trois quarts sont des résidents actuels ou d'anciens résidents, heureux de pouvoir rester ou revenir vivre dans un cadre adapté à leurs besoins

Le 1^{er} décembre a marqué une étape importante avec l'arrivée des premiers locataires dans le bâtiment B. Cette installation inaugure une dynamique positive pour ce nouveau quartier.

L'emménagement des habitants du bâtiment A est, quant à lui, prévu à partir du 15 janvier 2026, ce qui permettra au site de se remplir progressivement et de créer, pas à pas, une véritable vie de voisinage.

Nous souhaitons d'ores et déjà un excellent déménagement à tous les locataires déjà établis dans la commune, ainsi qu'une chaleureuse bienvenue aux nouveaux arrivants.

Nous sommes convaincus que chacun contribuera à faire de ce quartier un lieu de vie convivial, solidaire et tourné vers l'avenir.

...et inauguration officielle le 6 décembre



Les 40 ans du Feuillu et une nouvelle sortie pour les enfants de l'école d'Athenaz

Cette année, la 40^{ème} édition de la fête du Feuillu a eu lieu et a honoré l'équipe d'amis qui lui avait redonné vie en 1985 ! Nous sommes heureux de voir le bonheur des petits et grands, lors de la confection des couronnes, du défilé du cortège, des chants entonnés par tous les enfants de l'école et les moments festifs partagés ensuite en famille.

Cette manifestation ne pourrait avoir lieu sans les très nombreux bénévoles présents pour réaliser les décos du char des petits des Escargots et de la calèche du roi et de la reine, l'Association des parents d'élèves qui propose l'atelier de couronnes de fleurs, les fidèles qui confectionnent le pain « maison » dans le four à bois d'Athenaz, ceux qui dressent les tables (très nombreuses !), décorent la salle, mitonnent les délicieux rôtis, servent les repas, tiennent le bar, assurent les stands de crêpes et pâtisserie, créent des animations pour les enfants... et procèdent aux rangements le dimanche matin.

Un grand merci également aux enseignants de l'école, qui proposent le thème de la journée, créent les bricolages et répètent les chansons traditionnelles.

Et bien sûr aussi tous nos remerciements à tous les professionnels de la Mairie pour toute leur très généreuse aide et collaboration.

Vous êtes un maillon essentiel pour faire vivre cette belle tradition.

Depuis toujours, avec les bénéfices du Feuillu, une sortie est organisée tous les deux ans pour tous les élèves de l'école d'Athenaz : cette année, nous sommes allés à la Fondation de Pro-Natura à Yverdon. Une belle journée de découvertes, qui a passé bien trop vite.

À l'année prochaine, pour que souffle encore longtemps l'esprit du Feuillu !

Le nouveau comité du « Feuillu »

Jardin d'enfants « Aux Escargots »

Depuis plus de 30 ans, grâce au soutien de la commune, de l'équipe éducative et du comité bénévole, le jardin d'enfants de Sézegnin « Aux Escargots » accueille les enfants de 2 ans révolus à 4 ans, du lundi au vendredi de 7 h 45 à 11 h 45. Des places sont disponibles.

Nous avons besoin de vous car nous recherchons chaque année de nouveaux membres bénévoles.

Quelques heures d'investissement annuel, dans la bonne humeur et avec légèreté, peuvent permettre aux enfants de la commune de profiter pleinement de cette belle structure.

Prenez contact avec nous pour participer à cette belle aventure...

Jardin d'enfants de Sézegnin

Route du Creux-du-Loup 44, 1285 Athenaz
022 756 29 42



tpg : les nouveautés pour notre région dès le 14 décembre 2025

Nouveaux bus électriques

Des nouveaux eBus circuleront progressivement sur les lignes 5 puis 10 (reliant l'aéroport à Thônex Vallard et à Rive), dès fin 2025.

Les 121 nouveaux eBus qui seront déployés à terme sur nos lignes offrent plus de confort à la clientèle. L'intérieur offre un espace dédié aux passagers et passagers grâce au petit volume des batteries, dont la technologie est éprouvée. D'autre part, cette flotte contribue à améliorer l'esthétique de notre ville car elle ne nécessite pas de lignes de contact. Les eBus présentent un intérêt pour les zones habitées parce qu'ils sont plus silencieux.

Relevons également une nouveauté des eBus à l'attention des personnes à mobilité réduite : la rampe d'accès est automatisée et actionnable depuis la cabine de conduite.

Amélioration du service du soir

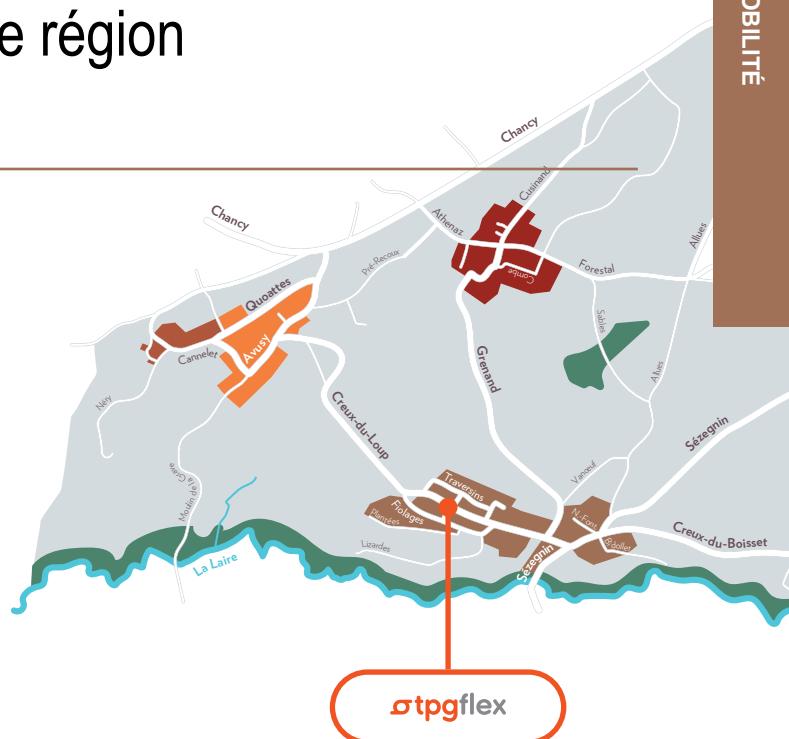
L'offre entre 19 h et 21 h sera renforcée :

- Lignes urbaines : les samedis ainsi que les lundis-vendredis de l'horaire vacances.
- Lignes secondaires : les samedis, ainsi que les lundis-vendredis. Dès 21 h, la fréquence diminue, à 30', 40' ou 60' selon les lignes.
- Pour les lignes L et 42, la fréquence le samedi sera de 30'.

Prolongation du service de nuit

Toutes les lignes, à l'exception de quelques lignes avec une amplitude limitée, verront une prolongation du service d'une trentaine de minutes en fin de soirée, tous les jours, avec un dernier départ après 00 h 30.

Pour rappel, le réseau nocturne des tpg vous accompagne durant les nuits du vendredi au dimanche ainsi que la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier avec des derniers départs du centre-ville vers 3 h 30.



Nouvel arrêt tpg flex sur le plateau de Sézegnin

Nous avons le plaisir d'annoncer la mise en service du nouvel arrêt tpg « Sézegnin, Traversins ».

Entré en fonction le 14 décembre 2025, ce nouvel arrêt est idéalement situé sur la route du Creux-du-Loup, à hauteur du numéro 71, juste après l'intersection avec le chemin des Traversins. Son implantation a été pensée afin de faciliter les déplacements des habitantes et habitants du quartier, en offrant une solution de mobilité plus proche, plus pratique et mieux adaptée à leurs besoins.

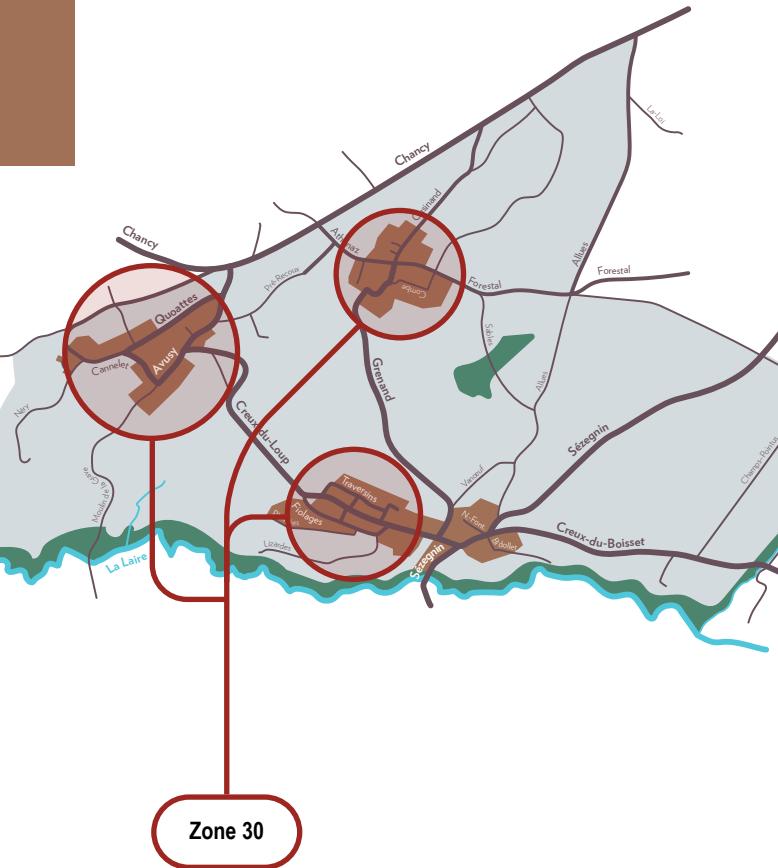
Nous sommes convaincus que cette nouvelle desserte contribuera à améliorer le confort du quotidien et rencontrera un vif succès auprès de celles et ceux qui empruntent régulièrement les transports publics dans la région.



Téléchargez directement l'application sur votre smartphone pour profiter dès à présent de ce service sur mesure.



Zone 30 : ça bouge !



Le Tribunal administratif de Genève a annulé l'arrêté qui prévoyait la généralisation du 30 km/h sur plus de 450 routes cantonales. En conséquence, l'ensemble des projets genevois liés à la zone 30 est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Pour notre commune, cette décision ne touche « heureusement » que la route de Sézegnin, depuis Laconnex jusqu'à la douane. Toutes les autres voies de la commune étant communales, elles ne sont donc pas concernées par ce recours. Celui-ci ne nous permet toutefois pas de finaliser, pour l'instant, le projet global tel que nous l'avions initialement prévu.

Nous allons néanmoins poursuivre le projet et avancer avec ce qui peut déjà être réalisé. Ainsi, le village de Sézegnin sera temporairement divisé en deux : une partie en zone 30 dès la route du Creux-du-Loup 1 (route communale, en jaune sur la carte), l'autre maintenue, pour le moment, à 40 km/h sur le tronçon cantonal mentionné ci-dessus (en rouge sur la carte), dans l'attente de la levée du recours.

Pour Avusy et Athenaz, la pose de la nouvelle signalisation verticale interviendra d'ici la fin de 2025.

Le marquage définitif de la zone 30 sur l'ensemble de la commune sera effectué au printemps de 2026, les matériaux utilisés ne supportant pas les températures hivernales.

Blaise Bosson
Conseiller administratif

Limitation de vitesse entre les villages

Dans la continuité du projet de zone 30 et afin d'assurer une cohérence globale des vitesses sur le territoire communal, nous allons également solliciter l'Office cantonal des routes (OCR) pour revoir la limitation actuelle entre nos trois villages.

Aujourd'hui fixée à 80 km/h, cette vitesse ne correspond plus aux besoins de sécurité et de mobilité douce que nous souhaitons encourager. Nous allons ainsi demander que cette limitation soit abaissée à 60 km/h sur les tronçons reliant les villages.

Une telle adaptation permettra d'améliorer la sécurité des usagers, en particulier celle de nos écoliers, des piétons et des promeneurs, tout en renforçant la cohérence des aménagements en cours.

Nous demeurons confiants quant à l'obtention d'un préavis favorable dans les prochains mois, ce qui constituerait une avancée importante pour la protection de toutes et tous et pour la qualité de vie au sein de notre commune.

Blaise Bosson
Conseiller administratif

Route de Sézegnin : sécurité des deux-roues

Comme il nous tient à cœur de fournir le meilleur à nos communiers, y compris en ce qui concerne l'infrastructure routière, et comme vous avez pu vous en apercevoir, le Canton fait le nécessaire pour que le tronçon de la route de Sézegnin qui mène à Laconnex soit entièrement refait.

À notre grand dam, à la suite du changement de l'article 74, alinéa 2 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR), la largeur de la route n'a pas permis de conserver la piste cyclable. Malheureusement, il s'agit là de deux pas en arrière pour un pas en avant.

Toutefois, nous ne laisserons pas la situation perdurer. Nous faisons actuellement tout notre possible pour étudier des solutions pour nos deux-roues et ne manqueront pas de vous tenir informés de l'évolution.



Ordonnance sur la signalisation routière (OSR)

du 5 septembre 1979 (État le 1^{er} juillet 2025)

*Le Conseil fédéral suisse,
vu les art. 2, 6, 32, 57, 103, al. 1 et 106, al. 1, de la loi fédérale du 19 décembre 1958
sur la circulation routière¹,
ainsi que l'art. 53 de la loi fédérale du 8 mars 1960 sur les routes nationales²,
arrête:*

Art. 74²²⁸ Bandes et pistes cyclables, chemins pour piétons et allées d'équitation, symbole du vélo

¹ Les bandes cyclables et les voies de circulation sur des pistes cyclables seront délimitées par une ligne jaune discontinue ou continue (6.09). Les véhicules ne doivent pas empiéter sur la ligne continue ou la franchir. Sur l'aire d'une intersection, le marquage des bandes cyclables n'est autorisé que si la priorité est retirée aux véhicules qui débouchent sur l'intersection.²²⁹

² La mise en place de bandes cyclables des deux côtés de la chaussée n'est admise en dehors des localités que si les deux moitiés de la chaussée sont séparées par une marque.

³ ...²³⁰

⁴ Lorsqu'une piste cyclable coupe une route secondaire et que, exceptionnellement et par dérogation à l'art. 15, al. 3, OCR, les usagers de cette piste bénéficient de la priorité, la traversée de la route sera indiquée par des lignes jaunes discontinues; il y a lieu de retirer la priorité aux véhicules circulant sur la route secondaire, au moyen des signaux «Stop» (3.01) ou «Cédez le passage» (3.02).

⁵ Les pistes cyclables, les chemins pour piétons et les allées d'équitation (art. 33) situés au même niveau seront séparés par une ligne jaune discontinue ou continue. Il est interdit aux cyclistes et cyclomotoristes ainsi qu'aux cavaliers d'empiéter sur les lignes jaunes continues ou de les franchir.

⁶ Sur les pistes et bandes cyclables, il est possible de peindre le symbole jaune d'un cycle ainsi que des flèches jaunes indiquant la direction à suivre ou l'ordre de présélection.

741.21

Circulation routière

741.21

7 Le symbole du cycle est également admis hors des bandes et des pistes cyclables dans les situations suivantes:²³¹

- a. sur les voies réservées aux bus;
- b.²³² sur des cases de stationnement réservées aux cycles et aux cyclomoteurs;
- c. au bord de la chaussée devant les refuges pour piétons et les passages étroits similaires lorsqu'une bande cyclable doit être interrompue;
- d.²³³ pour signaler la circulation de cycles et de cyclomoteurs en sens inverse sur les routes à sens unique en l'absence de bande cyclable;
- e.²³⁴ sur les voies obliquant à droite où les cycles et les cyclomoteurs peuvent continuer tout droit contrairement aux véhicules en général. En pareil cas, le symbole est complété par des flèches de direction jaunes;
- f.²³⁵ dans les «sas pour cyclistes» (6.26) près des installations de signaux lumineux;
- g.²³⁶ sur la chaussée des zones 30, pour autant que la route fasse partie d'un réseau défini de voies cyclables et que la priorité lui ait été conférée.

⁸ Sur les chemins destinés à deux catégories d'usagers (art. 33, al. 4, et 65, al. 8), il est possible de peindre en jaune les symboles des signaux concernés en vue de préciser la situation.²³⁷

²²⁸ Introduit par le ch. I de l'O du 24 juin 2015, en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2016 (RO 2015 2459).

²²⁹ Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 20 mai 2020, en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2021 (RO 2020 2145).

²³⁰ Abrogé par le ch. I de l'O du 20 mai 2020, avec effet au 1^{er} janv. 2021 (RO 2020 2145).

²³¹ Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 20 mai 2020, en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2021 (RO 2020 2145).

²³² Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 20 mai 2020, en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2021 (RO 2020 2145).

²³³ Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 13 déc. 2024, en vigueur depuis le 1^{er} juil. 2025 (RO 2025 27).

²³⁴ Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 13 déc. 2024, en vigueur depuis le 1^{er} juil. 2025 (RO 2025 27).

²³⁵ Introduite par le ch. I de l'O du 20 mai 2020, en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2021 (RO 2020 2145).

²³⁶ Introduite par le ch. I de l'O du 20 mai 2020, en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2021 (RO 2020 2145).

²³⁷ Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 20 mai 2020, en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2021 (RO 2020 2145).



Un nouveau bâtiment agricole pour la protection de l'environnement

Vous avez toutes et tous remarqué l'apparition de ce nouveau bâtiment situé à côté du giratoire d'Eaumorte. Il s'agit d'un site de lavage et de remplissage pour les pulvérisateurs.

Porté par une société regroupant vingt-deux agriculteurs de la Champagne genevoise, ce projet répond aux exigences environnementales fixées par la Confédération et soutenues par l'État de Genève. Face aux nouvelles normes relatives à la protection des eaux, les exploitants agricoles ont choisi de se grouper pour construire une station commune, plutôt que de multiplier les installations individuelles.

Cette démarche, encouragée par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), vise à collecter les résidus de produits phytosanitaires et limite ainsi les risques de pollution, tant lors du remplissage des pulvérisateurs que du nettoyage des machines. La station permet ainsi de mutualiser les ressources tout en répondant aux obligations légales en matière de durabilité. Elle incarne une volonté collective de concilier pratiques agricoles et respect de l'environnement. Une présentation du site à la population est prévue au printemps 2026. Les agriculteurs impliqués seront présents pour échanger avec les visiteurs, répondre aux questions et partager leur engagement avec transparence et enthousiasme.

Le collectif des agriculteurs

Rentrez sans stress, Nez Rouge prend le volant

Depuis 33 ans, Nez Rouge œuvre à Genève pour prévenir les accidents de la route liés à la conduite avec des facultés affaiblies, qu'il s'agisse d'alcool, de fatigue, de drogues ou de médicaments. Né d'une idée simple, symbolique et concrète, le concept repose sur le principe du « conducteur désigné » et contribue activement à sensibiliser la population aux dangers de la conduite à risque.

Sa mission est de raccompagner gratuitement, dans leur propre véhicule, les personnes qui ne sont pas en état de conduire en toute sécurité. Une étude menée en 2021 révèle que plus de 50 % des usagers et des bénévoles modifient durablement leurs habitudes de déplacement grâce à l'action de Nez Rouge.



0800 802 208

Envie de promouvoir la biodiversité chez soi ? Deux projets vous sont proposés



Le premier concerne les particuliers souhaitant remplacer leurs haies exotiques par de nouvelles haies d'essences indigènes, qui allient des aspects paysagers, ornementaux et créatifs avec des fonctions écologiques. De plus, les arbustes dont elle est constituée sont adaptés aux conditions locales et sont donc notamment plus résistants aux maladies. D'autre part, l'entretien de ce type de haie est plus extensif qu'une haie monospécifique d'arbustes exotiques et requiert par conséquent moins d'investissement en temps.

Du point de vue de la nature, une haie exotique est un véritable désert biologique. Une haie d'espèces indigènes amène, dans un jardin ou un parc, une diversité de couleurs, de formes et de parfums. En outre, elle offre aussi nourriture, refuge et sites de reproduction indispensables pour la survie de nombreux animaux tels que oiseaux, hérissons...

Ce projet peut être subventionné par un fond de l'État de Genève à un montant allant jusqu'à 50 % des coûts globaux.

Il est possible de passer par l'association Pic-Vert qui s'occupera d'analyser votre formulaire de demande, de faire le devis et de réaliser la demande de subventions. Elle travaille avec des paysagistes spécialisés et soucieux de la biodiversité afin de vous accompagner dans ce projet et répondre à vos questions. La demande peut être formulée en tout temps avant le début des travaux.

> geneve.assprop.ch

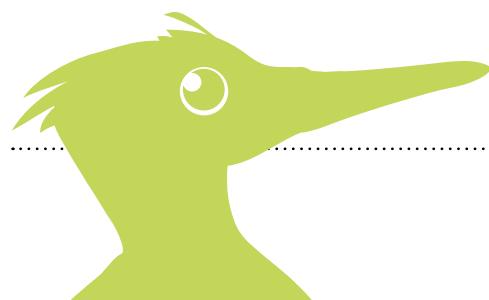
Le second projet, clé en main et gratuit, est mené par l'association KARCH-GE dans le cadre de ses actions en faveur de la faune genevoise. Il s'adresse aux particuliers disposant d'un terrain et souhaitant accueillir des espèces locales. Son objectif est de créer des étangs et des abris favorables aux amphibiens et à la biodiversité régionale.

Le matériel nécessaire est entièrement fourni par l'association, et la réalisation est assurée par ses soins. Les propriétaires intéressés peuvent toutefois participer à la mise en place du projet s'ils le souhaitent.

Il suffit de prendre contact l'association. L'équipe de KARCH-GE se déplacera ensuite pour analyser le terrain et évaluer la faisabilité du projet.

Par ailleurs, l'association est à la recherche de bénévoles pour participer aux futurs projets de réalisation. L'adhésion est gratuite pour toutes celles et ceux qui souhaitent devenir membres.

> www.karch-ge.ch

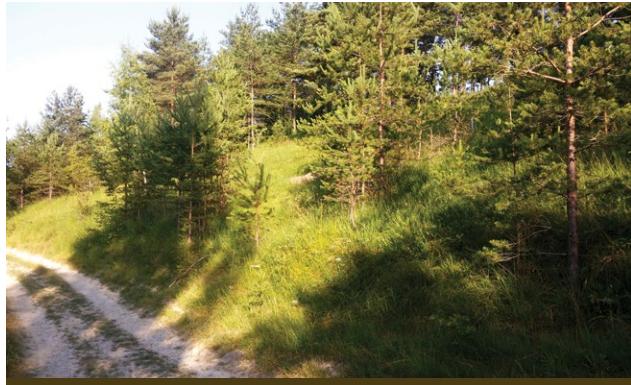


Retour sur la sortie nature d'automne

C'est aux confins de notre commune, en direction de Chancy, que plus d'une vingtaine de personnes se sont rendues ce samedi 4 octobre 2025. Sous la conduite de deux collaborateurs du Canton, ces curieux de nature étaient venus s'informer sur un lieu plutôt singulier situé sur une parcelle communale : la Butte de Champs Coquet. En effet, sur celle-ci se trouvent des Pins sylvestre, plutôt typiques des régions méridionales, ainsi que plusieurs autres espèces végétales rares. L'orientation de cette zone et la nature du sol expliquent leur présence.

La parcelle fera l'objet de travaux d'entretien visant à maintenir les espèces qui s'y trouvent, il faut en effet éviter que ce milieu ne s'embroussaille trop. L'entretien de cette zone protégée sera conduit par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature durant l'automne.

Une deuxième visite sera organisée au printemps 2026 afin de constater et comprendre les travaux réalisés, mais aussi d'observer d'autres espèces intéressantes émergeant à cette période de l'année.



Nouveau mode d'accès automatisé aux ESREC

Dès le 1^{er} février 2026 : Pass ESREC obligatoire pour accéder aux Espaces de récupération ! À partir du 1^{er} février 2026, l'accès aux Espaces de récupération (ESREC) de La Praille, Châtillon et des Chânaux se fera uniquement au moyen d'un QR Code personnel.

Rendez-vous sur le site www.espaces-de-recuperation.ch pour créer votre Pass ESREC.

La démarche est très simple, il suffit d'indiquer :

- ses coordonnées personnelles : nom, prénom, adresse et téléphone ;
- la plaque d'immatriculation du ou des véhicules avec lesquels vous vous rendez aux ESREC ;
- le numéro de client SIG (ou un autre document officiel) afin de valider le compte.

Le QR code sera alors généré automatiquement. Celui-ci pourra ensuite être utilisé directement à la barrière d'accès depuis un smartphone ou imprimé et laissé dans le véhicule.

Une phase de transition est en place jusqu'à l'entrée en vigueur du Pass : la barrière des ESREC s'ouvrira même la personne n'a pas encore généré son QR code. Du personnel est également disponible sur place pour aider à la création du compte.

Retrouvez toutes les informations utiles sur les ESREC (horaires, adresses, déchets acceptés et FAQ) sur le nouveau site internet :

➤ www.espaces-de-recuperation.ch

Lieux et horaires d'ouverture des ESREC

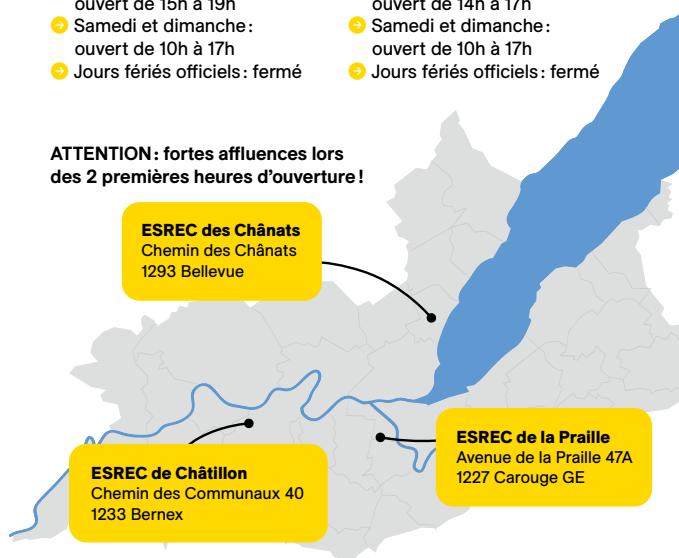
De mars à octobre :

- ⇒ Lundi : fermé
- ⇒ Mardi au vendredi : ouvert de 15h à 19h
- ⇒ Samedi et dimanche : ouvert de 10h à 17h
- ⇒ Jours fériés officiels : fermé

De novembre à février :

- ⇒ Lundi : fermé
- ⇒ Mardi au vendredi : ouvert de 14h à 17h
- ⇒ Samedi et dimanche : ouvert de 10h à 17h
- ⇒ Jours fériés officiels : fermé

ATTENTION : fortes affluences lors des 2 premières heures d'ouverture !



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Fêtes villageoises : vieillotes ou indémodables ?

Nous avons envoyé un petit message à une centaine d'habitants de la Commune, leur demandant de décrire en quelques mots ce qu'ils aimaient, ou pas, dans les fêtes traditionnelles de nos villages, d'un point de vue personnel, familial et si ces moments contribuaient au sentiment d'appartenance à nos villages et son histoire. Voici les messages reçus – mille mercis aux généreux contributeurs.

« C'est génial de s'attabler au bar, boire des coups avec les copains, retrouver les voisins, les jeunes comme les plus âgés, bien manger, se marrer, se dire qu'on est encore en vie, et se souhaiter d'être encore là, l'année prochaine... »

Le comité du nouveau "Feuillu"

**

« Pour moi, les fêtes de nos villages ont quelque chose de magique. Qu'il s'agisse du Feuillu, de la Vogue, de l'Escalade ou du 1^{er} août, chacune allume une petite flamme dans nos coeurs. Ces moments rassemblent nos familles, nos amis, nos voisins, comme un fil tissé entre les générations. Sous les guirlandes et les rires, le temps d'un instant suspendu, où l'on se rappelle pourquoi on aime tant vivre ici. Pour rien au monde nous ne manquerions ces fêtes où la joie se partage comme un sourire et où notre village devient, le temps d'un instant, une grande famille. »

**

« Avusy, est une belle commune de trois villages où il se passe toujours quelque chose de festif. Traditionnels, comme le Feuillu, les promotions, le 1^{er} août, l'Escalade et de nombreuses manifestations organisées par les différentes sociétés. Sans oublier les fêtes privées, anniversaires, mariages, *Halloween*, etc. Tout ceci rendu possible grâce aux différentes salles que la Mairie met à disposition ainsi que le bénévolat très présent. De plus, nous vivons dans un superbe cadre de verdure qui a inspiré certains peintres et photographes. Même nos enfants nés ici et que le travail a amenés vers d'autres lieux reviennent volontiers dans la région. Arrivée dans la commune il y a 38 ans, bien intégrée notamment à travers l'école et les enfants, puis en faisant partie de différentes sociétés locales, je peux dire qu'il fait bon vivre à Avusy pour qui veut s'investir ou simplement y vivre tranquille. »

Une Avusienne

**

« Pour ma part, je dirais que généralement les seules fêtes auxquelles je participe, j'y travaille : c'est ce qui me plaît ! Je ne vais pas à l'Escalade, ni à la Kermesse et au Feuillu. En revanche, les Promotions, le 1^{er} août, la Vogue, la Cochonaille, j'y suis ! Dans l'ensemble, toutes ces fêtes sont sympathiques, l'ambiance est bonne et effectivement, cela fait partie intégrante de la vie communale. Beaucoup de personnes, qui ont quitté Avusy, aiment bien revenir à ces fêtes car ils y retrouvent un esprit qu'ils n'ont pas ailleurs. »

« Les fêtes communales sont pour moi l'occasion de partager un moment convivial avec les habitants de la commune. Le nombre d'habitants a plus que triplé depuis que je suis arrivé dans cette commune en décembre 1966. La commune constitue aujourd'hui mes racines. Celles-ci me relient à une multitude de personnes à travers les fêtes et les groupements que j'ai côtoyés. Avoir participé aux activités diverses tels que le cercle des jeunes d'Avusy, les bals de la Jeunesse, la Vogue d'Athenaz, les pompiers bénévoles, le Conseil municipal, l'équipe de volleyball, le Groupement de gym aerobic, le kayakiste avec des membres du Canoë club de Genève et du club de la Pagaie, le groupe de randonnée à ski du CAA, l'Amicale des pompiers d'Avusy, l'Équipe de collecte de signatures pour l'initiative communale et le référendum cantonal, la soirée Cochonaille, les Caves ouvertes, la fête de l'Escalade, la fête du Feuillu, les apéros communaux, les repas pour les aînés, etc. Je peux affirmer que ce furent autant d'occasions de découvrir de belles personnes et de me faire de nouveaux amis. Ces fêtes sont des catalyseurs de contacts, alors que notre passage sur terre est si éphémère. Merci à tous ces gens qui donnent un peu de leur temps pour tout cela ! »

Christian Etienne

**

« Les traditions, lorsqu'elles sont belles et porteuses de sens, ne devraient jamais se perdre. Elles incarnent un lien intergénérationnel précieux qui ramène la vraie vie au cœur de nos communautés, loin du monde virtuel. Elles sont particulièrement inscrites dans l'ADN des habitants des trois villages qui composent la commune d'Avusy, et elles contribuent à renforcer et à préserver une cohérence inter-villageoise essentielle. Ces fêtes sont avant tout synonymes de souvenirs heureux. Ce qui marque les esprits, c'est la bienveillance naturelle entre les habitants. En tant que parent, tu veilles non seulement sur tes propres enfants, mais aussi sur ceux des autres et réciproquement. Il y a une forme de solidarité spontanée qui rend ces moments uniques et rassurants. Chaque village possède ses propres fêtes, son propre rythme, son propre sens. Ces célébrations ont une identité singulière et il est important qu'elles puissent continuer à exister dans leur berceau d'origine. Certes, le CCA est devenu un épicentre naturel grâce à ses infrastructures, mais cela ne doit pas empêcher les autres villages de garder leurs fêtes et leur autonomie festive. Nos fêtes traditionnelles ont une aura qui va au-delà de la commune, ce qui prouve bien qu'elles s'inscrivent dans un vrai besoin de se retrouver ponctuellement, même pour ceux qui ont quitté Avusy ou qui sont simplement attirés par l'ambiance chaleureuse et légendaire de nos rassemblements. C'est une preuve vivante que ces traditions ont encore toute leur place aujourd'hui. »

Olivier Berthoud

« Pour moi, les fêtes villageoises sont des moments de vie partagés, sur un mode intergénérationnel. Souvent, dans nos vies chronométrées, nos rencontres se font en famille, ou dans le cercle des amis, qui sont souvent des contemporains. Les grandes manifestations réunissent autant les aînés que les enfants de la commune. Elles permettent aussi de participer à de grands rassemblements, qui nous font vivre de manière très sensible notre appartenance à une commune, une histoire par les rituels propres à chaque événement. C'est par cette répétition, année après année, que s'inscrit le sens des traditions et crée l'attente et le plaisir de pouvoir y assister encore et encore ! À toutes les sociétés, bénévoles, merci à toutes et tous de nous faire vivre ces petits "concentrés de bonheur" si simples, qui nous lient et nous relient. »

**

« L'Escalade c'est la tradition par excellence. La traversée du village de Sézegnin avec le tir des boîtes et les flambeaux. La délicieuse soupe dans les cours du village. Puis pour rien au monde je ne manquerai le saucisson, la longeole et le gratin préparés par les Pétardiers. Le Feuillu, c'est le plaisir de se retrouver après les mois d'hiver où l'on est moins sorti. On retrouve les enfants avec leurs sourires et leurs couronnes de fleurs, les chants... le printemps peut s'installer. Pour autant qu'il fasse beau ce jour-là, ce qui est finalement assez rare... Je me réjouis d'y manger le rôti. Au 1^{er} août, c'est la fête du village par excellence: tout le monde se sent concerné, ce n'est pas lié à l'école et aux enfants. C'est le plaisir de retrouver aussi nos anciens qui viennent peut-être moins aux autres fêtes. On y mange la soupe puis le rosbeef et les patates sautées bien sûr, le tout servi avec le sourire des pompiers. La Kermesse et la Vogue sont synonymes de rentrée scolaire et c'est le plaisir de retrouver les amis pour se raconter nos vacances. Je suis très attachée à toutes ces fêtes et ma famille aussi. Dès que c'est possible nous essayons de donner de notre temps et de faire partie des petites mains qui aident. Ces fêtes rythment notre vie de villageois et renforcent notre sentiment d'appartenance à notre belle commune. Je trouve incroyable que chacune de nos fêtes soit organisée par une société communale différente. Cela prouve notre richesse et notre amour pour Avusy. J'ai une pensée aussi pour d'autres manifestations importantes pour notre commune: les Fenêtres de l'Avent, le Bal de la jeunesse, la pêche, l'exposition de champignons, les Promotions... et j'en oublie certainement. Quelle richesse ! Quelle chance ! Vive Avusy ! »

**

« Ce que j'aimais beaucoup dans ces fêtes (parce que j'avoue que je n'y suis pas allée depuis un moment), c'est de revoir des gens du village ou amis de l'école primaire. Le point négatif serait pour moi la difficulté à rencontrer des gens du village en tant que nouvel arrivant, puisque beaucoup de gens se connaissent depuis longtemps et que les activités ne sont pas toujours propice à l'intégration de nouvelles personnes. Je ne me sens pas particulièrement liée à l'histoire du village où je n'ai pas de sentiment d'appartenance. Je pense que j'ai beaucoup d'attachement pour Avusy, mais il en va de mon histoire personnelle et non d'un héritage familiale ou autre. »

« Personnellement, j'aime l'ambiance conviviale et le côté traditionnel de ces fêtes. C'est toujours un plaisir de retrouver les gens du village. Et étant née à Sézegnin je suis contente que ces fêtes continuent. Pour ma famille, ce sont de beaux moments à partager, surtout mon fils qui adore les animations et jouer avec ses copains. Ces fêtes rappellent nos racines et renforcent le lien avec le village et son histoire. »

**

« Trois coups de cœur pour un village : le Feuillu pour ses traditionnelles gouttes de pluie, la Vogue pour ses retrouvailles de fin d'été, l'Escalade pour son bol de soupe qui réchauffe. Trois villages pour un coup de cœur : l'école, l'église, la fontaine. Tous les habitants s'y retrouvent. »

**

« Pour nous, les fêtes de village sont un moyen de revoir des personnes que l'on n'a pas vues depuis longtemps, de passer du temps avec nos potes : on passe toujours de bons moments, ce qui nous crée des beaux souvenirs ! »

**

« Un sapin à roulettes qui brave les giboulées, suivi de centaines de têtes frigorifiées couronnées de fleurs détrempées... Fête universelle, mais tellement spécifique à notre commune, le Feuillu, qu'il soit pluvieux ou venteux, aura marqué à jamais les générations qui ont vécu sa renaissance à Avusy. Merci à toutes celles et tous ceux qui l'organisent ! La légende dit que certaines éditions ont tout de même connu un rayon de soleil... Ma mémoire défaillante me renvoie quelques images de sourires secs aux lèvres non-bleuies, certainement issues de l'autre millénaire, mais fêtait-on vraiment le Feuillu, ou alors les Promotions ou peut-être l'Escalade, à moins que ce soit le 1^{er} Août ? Pas évident de trier ses souvenirs quand on habite dans une commune aussi vivante ! »

**

« On n'a pas les mêmes métiers ni les mêmes loisirs. On se croise rarement voire jamais pour certains. Seul ou en groupe, c'est toujours une belle occasion et un réel plaisir de croiser des vieux copains lors de nos fêtes de village. »

**

« Je fais le Premier Août depuis longtemps à Avusy parce qu'il y a de l'espace extérieur avec moins de bruit, des saucisses, une chouette assiette, un bar paillote exotique et, surtout une super disco sous les étoiles en plus tout est rassemblé à portée des yeux. Les enfants peuvent jouer sur le terrain de rugby, il y a de la place pour toute la famille qui vient parfois de loin pour fêter à Avusy. J'aime l'esprit décalé et fêtard de ces trois villages en un et leurs différences. J'apprécie le village et rencontrer les personnes au cours de promenade, on se connaît et se reconnaît et ça donne confiance. Mais souvent, il y a trop de monde, de bruit et trop souvent les mêmes personnes alors je ne suis pas très attachée aux autres fêtes. »

Retrospective à la Laiterie de Sézegnin : 50 expositions en 25 ans



En 1992, le bâtiment de la Laiterie de Sézegnin est cédé par les membres de la « Société de la Laiterie de Sézegnin » – elle-même formée par les producteurs de lait du village de l'époque – à la commune pour autant qu'il devienne un lieu public.

C'est ainsi que s'est constitué en 2000 le Groupement de la Laiterie, qui s'est donné pour but d'animer ce lieu. Ce groupement organise deux expositions par année permettant à des habitants de la commune et des alentours de faire connaître leurs talents, souvent cachés.

Notre groupement est composé d'une dizaine de personnes bénévoles, qui prennent contact avec les artistes, les soutiennent lors de la mise en place de leur exposition, s'occupent de la distribution des flyers et de la pose des affiches. Nous assurons également un tournus en compagnie de l'exposant pour accueillir les visiteurs pendant les heures d'ouverture de la Laiterie.

Cette rétrospective témoigne du parfait résultat de ce contrat puisque nous avons fêté ce printemps les 25 ans de notre Laiterie et cinquante événements à travers vingt-cinq œuvres d'artistes avusiens. Il faut relever que *tous* les artistes sollicités ont répondu présents, ce qui démontre leur considération pour notre Laiterie et leur attachement à notre commune.

En plus des tâches habituelles, cette rétrospective de la 50^{ème} a demandé un travail spécifique de toute l'équipe. En effet, pour cet événement, notre groupement a approché les vingt-cinq artistes qui se sont succédés, a réceptionné les œuvres et a procédé à leur accrochage. Et Maurice Tissot nous a concocté un magnifique apéritif pour le vernissage.

L'accrochage aux cimaises a suivi le fil chronologique des dates des expositions. Le premier artiste fut Albert Fontaine, du Moulin-de-la-Grave, en 2000 avec une xylographie, prêtée par son fils. Et le dernier (*but not least!*) Ludovic Ballouard, qui nous avait présenté ses montres en automne 2025.

Cette rétrospective a été l'occasion de beaux échanges entre les générations autour d'une tasse de thé ou d'un verre. Des histoires ont circulé et des anecdotes ont été racontées. Ces moments d'échanges furent particulièrement vivants et parfois émouvants. La manifestation a attiré plus de cent visiteurs ! Merci, merci et encore merci.

Que toutes les personnes qui se déplacent pour déambuler dans notre Laiterie et admirer les œuvres présentées soient ici chaleureusement remerciées. Nous nous réjouissons d'accueillir tous les habitants de la commune et de la région et de perpétuer ainsi la vocation de la Laiterie comme lieu de rencontre et d'émerveillement. Nos remerciements vont aussi à la Mairie, qui nous soutient généreusement.

Le Groupement de la Laiterie ouvrira ses portes au printemps 2026 avec une exposition de Marco Hessel consacrée aux oiseaux de notre région.

Béatrice van Dorp

Une belle brochette d'artistes !

Voici la liste des artistes ayant participé à cet événement : Véronique Tissot, Marie-Reine Iseli, Elisabeth et Jakob Meyer, Roland Brunisholz, Fabien Cruchon, Jean-Pierre Curchod, Fanfan Bouvier, Véronique Jeanneret, Nicolas Maillard, Cyril Devanthéry, Claire-Lise Haldemann, Luc Tiercy, Dominique Vuichard, Eric Durussel, Yves Steinmann, Henri Gautschi, Frédéric Schlatter, Nathalie Gallet-Huet, Michel Blanc, Bernhard Schneider, Ursula Zielazek et Delia Meyer.

Nous avons aussi retrouvé des œuvres de nos exposants disparus, Adrien Dethiollaz et Monique Mercier. Hommage à tous !



Les jeunes d'Avusy au cœur de projets solidaires et citoyens

L'équipe des travailleurs sociaux hors murs du BUPP Champagne (FASe) accompagne tout au long de l'année les jeunes de la région dans leurs parcours personnels, scolaires et citoyens. À travers une présence régulière sur le terrain, des activités collectives et des projets participatifs voient le jour. Leur mission : favoriser la cohésion sociale, le vivre-ensemble, le soutien et l'engagement de la jeunesse dans la vie locale comme dans leur développement personnel.

Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont marqué ces derniers mois. Les jeunes d'Avusy ont notamment eu l'occasion de participer à une sortie conviviale pour assister à un match de basket des Lions de Genève, un moment fort de partage, de découverte et d'esprit d'équipe.

En parallèle, ils bénéficient d'un local en gestion accompagnée, mis en place en partenariat avec la commune d'Avusy, où ils disposent d'un espace encadré de rencontre et d'échanges. Ces temps collectifs sont essentiels pour renforcer les liens entre les jeunes et encourager leur participation à des projets positifs et constructifs.

L'année 2025 s'annonce également riche en engagements solidaires. Un projet d'Entraide et de Solidarité en Tunisie est en préparation avec un groupe de jeunes issus d'Avusy et des communes avoisinantes. Ce projet vise à soutenir un orphelinat et une association accueillant des personnes en situation de handicap dans les régions de Sousse et de Tunis. Depuis près d'un an les jeunes s'impliquent activement dans la collecte de matériel médical, scolaire et d'habits pour bébés, qui seront acheminés sur place lors d'un séjour prévu en avril 2026.

Un descriptif complet du projet est consultable sur avusy.ch



Au-delà du voyage, cette expérience a pour but de sensibiliser les jeunes aux valeurs de solidarité internationale, d'engagement citoyen et de responsabilité collective. Tout au long de l'année, ils participent également à des actions de récolte de fonds pour soutenir le projet.

Cette démarche illustre la volonté du BUPP et de la commune d'Avusy de donner à la jeunesse des espaces d'expression, de participation et de développement personnel, en lien avec les valeurs de partage et de solidarité qui animent la commune.

Pour toute personne souhaitant soutenir la collecte ou en savoir plus sur nos actions, n'hésitez pas à contacter l'équipe TSHM BUPP Champagne.

Nihed Tilouche, 079 820 65 84

Yvan Barros, 079 511 51 96

Mouna Alwash, 076 374 18 99

TSHM BUPP Champagne – Travail social hors murs

Chemin des Carrés 7, 1284 Chancy

022 756 09 83

➤ www.bupp.ch

Soutenir le projet:

Association Ensemble pour un projet

Chemin du signal 23, 1233 Berne

IBAN: CH18 0900 0000 1578 02 13 8

BIC: POFICHBEXXX

Avec mention projet Tunisie 2026

Avusy fête ses habitants



18
ans

Félicitations à Noélie Charles, Noémie Gangloff, Réda Ghrieb, Théo Hottelier, Yann Natarajan et Maxime Peguet pour l'accession à leur majorité civique.



50
ans

Les époux Janine et Jean-Paul Buloz célèbrent leurs noces d'or entourés par leur fille, leur beau-fils, leur petite fille, ainsi que les membres du Conseil administratif.

Fête des élus sortants



Photo 1 : Les auditeurs attentifs au discours.

Photo 2 : M. Eric Gardi, maire, remercie M. René Jemmely pour son engagement et tout ce qu'il a accompli pour la commune d'Avusy durant ces nombreuses années, aussi bien en tant que Maire, que de conseiller municipal.

Photo 3 : M. René Jemmely, Maire sortant, entouré de Blaise Bosson, Olivier Goy et Eric Gardi.

Photo 4 : Les élus sortants : Mme Adélaïde Cruchon, Mme Ursula Zielazek, M. René Jemmely, Mme Sophie Dörfliiger, Mme Isabelle Mermoud.

Photo 5 : Les apéros.

Nous profitons également de ce bulletin pour remercier Mme Alessia Schmid, conseillère sortante, qui n'avait malheureusement pas pu se joindre à nous.

Informations utiles

Fermeture de fin d'année

Du mercredi 24 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus.

Tous les courriers avisés (papier jaune et blanc) et colis pourront être retirés jusqu'au mardi 23 décembre 11 h. Pendant la fermeture de nos bureaux, ils seront à retirer à l'office de poste de Bernex, selon les horaires suivants :

- mardi 23 décembre, de 14 h à 18 h ;
- mercredi 24 décembre, de 9 h à 12 h ;
- **jeudi 15 et vendredi 26 : fermé** ;
- samedi 27 décembre, de 9 h à 11 h ;
- lundi 29 décembre, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ;
- mardi 30 décembre, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ;
- **mercredi 31, jeudi 1^{er} et vendredi 2 janvier : fermé** ;
- samedi 3 janvier, de 9 h à 11 h.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'agréables fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs voeux pour 2026.

Dates des levées de déchets encombrants en 2026

- Jeudi 19 février
- Jeudi 23 avril
- Mardi 16 juin
- Mardi 18 août
- Jeudi 22 octobre
- Mardi 15 décembre

Ils sont à entreposer **au maximum 48 h avant la levée**, près des déchetteries communales, **la levée des encombrants n'étant pas du porte à porte**.

Nous rappelons que les gravats, tuiles, objets en béton, débris provenant d'une démolition et les pièces de voiture ne font pas partie des déchets encombrants ordinaires. Ils ne sont par conséquent pas ramassés lors de la levée. Il est demandé aux personnes concernées par ces déchets spécifiques de bien vouloir organiser elles-mêmes leur enlèvement.

Cimetière : renouvellement des concessions

Les personnes ayant des proches inhumés au cimetière d'Avusy en 2005, ainsi que celles possédant des concessions arrivées à terme en 2025, sont informées de l'échéance des tombes et des cases idoines. Les demandes de renouvellement sont à adresser à la **Mairie d'Avusy, route du Creux-du-Loup 42, 1285 Athenaz (Avusy)**, jusqu'au **31 janvier 2026**. Passé cette date, la commune pourra en prendre possession et en disposer à son gré.

Déneigement

Nous rappelons à tous les propriétaires qu'ils ont l'obligation de déneiger les trottoirs jouxtant leur propriété.

Nettoyage en cas de neige et verglas :

1. En cas de chute de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le plus rapidement possible. Ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires d'arcades ou d'habitation, aux concierges ou, à défaut, à toutes autres personnes désignées à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.
2. Dans les rues où il n'existe pas de trottoirs, l'enlèvement de la neige doit être effectué, le long de chaque bâtiment, sur une largeur de 2 m.
3. Dans tous les cas, les gondoles doivent être nettoyées pour permettre l'écoulement des eaux. Il résulte notamment de ce qui précède que le déneigement des accès aux commerces, ainsi que le déneigement des chemins privés sont de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires.

La mairie vous remercie d'avance de bien vouloir stationner les véhicules de manière à ne pas gêner le passage des appareils de déneigement.

Médailles de chiens 2026

La médaille sera disponible à la mairie dès le 5 janvier 2026 et devra être achetée avant le 1^{er} avril 2026. Son prix est de Fr. 10.-.

Pièces à présenter :

- confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale Amicus ;
- attestation d'assurance responsabilité civile 2026 ;
- carnet de vaccination à jour (rage) ;
- si nécessaire, l'attestation de suivi du cours TMC ou le justificatif de sa dispense délivrée par le SCAV ;
- si nécessaire, l'attestation du suivi du cours pratique ou le justificatif de la dispense délivrée par le SCAV.

Informations sous : www.ge.ch/detenir-chien

Nous avisons les détenteurs de chiens qu'il est interdit de promener ces derniers sans laisse dans les localités ainsi que sur les voies publiques, les écoles et leurs préaux (règlementation d'application de la loi sur les chiens M 3.45.01). Nous remercions les détenteurs de chiens de bien vouloir ramasser leurs déjections au moyen de sacs prévus à cet effet et placés dans plusieurs lieux de la commune **et de les jeter dans la poubelle la plus proche**.

Informations utiles

Jobs d'été 2026

Tous les jeunes avusiens, dès 16 ans révolus, souhaitant travailler sur la commune cet été peuvent postuler pour un job d'été à la mairie pour des travaux de conciergerie.

Si vous êtes intéressé(e)s, merci de faire parvenir une lettre de motivation avec vos dates de disponibilité durant le mois de juillet, accompagnée d'un curriculum vitae d'ici au 31 mars 2025 directement à la mairie d'Avusy. Rémunération : Fr. 24.59 / h brut. Le nombre de places est limité.

Opérations électorales en 2026

- 8 mars votation populaire
- 29 mars premier tour de l'élection générale des magistrats titulaires du Pouvoir judiciaire
- 3 mai éventuel second tour de l'élection générale des magistrats titulaires du Pouvoir judiciaire
- 14 juin votation populaire
- 27 septembre votation populaire
- 29 novembre votation populaire

Avusy engagée dans le domaine social

Votre commune soutient financièrement et est membre de plusieurs dispositifs permettant de répondre à différents besoins pouvant se manifester à tous âges et dans diverses situations de la vie.

Accueil des jeunes enfants :

- Jardin d'enfants Les Escargots
- Le Couffin – www.lecouffin.ch
- Crèche d'Aire-la-Ville (trois places)

Parascolaire :

- GIAP à midi et l'après-midi – www.giap.ch

Centre d'action sociale-Bernex (CAS-Bernex) :

Porte d'entrée pour toutes demandes d'aide et d'information sociale. www.bernex.ch/vie-pratique/social-et-solidarite/aide-individuelle/cas-centre-d-action-sociale-de-l-hospice-general-1989

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 17 h
 Mardi : Fermé le matin / 13h30–17h

Permanence téléphonique (022 420 39 30) :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8 h 30 – 12 h / 14 h – 17 h
 Mardi : 14 h – 17 h

Permanence pour le désendettement :

Une fois par mois, la permanence accueille, avec ou sans rendez-vous, les habitants des communes de la Champagne genevoise, pour un accompagnement personnalisé dans l'aide au désendettement. www.bernex.ch/actualites/une-permanence-pour-sortir-des-dettes-5698

Pro Senectute :

Offre de nombreux services, prestations, activités et cours pour séniors. www.ge.prosenectute.ch

CapEmploi et Permanence Emploi :

Dispositifs intercommunaux d'insertion professionnelle pour les jeunes de 15 à 25 et les adultes. Cette structure est accueillie par la commune de Bernex. www.bernex.ch/actualites/capemploi-et-permanence-emploi-5697

BUPP :

Présence de travailleurs sociaux hors-murs pour accompagner les jeunes dans la gestion des deux locaux mis à leur disposition par la commune (www.bupp.ch, voir article, page 17). Ce dispositif est rattaché à la Fondation genevoise pour l'animation socio culturel (FASe).



Les prestations des communes genevoises en un clin d'œil !



Découvrez la campagne
geneve-communes.ch

Découvrez les événements
dans les communes
genevoises
geneve-communes.ch/agenda



Les communes genevoises représentent l'échelon institutionnel le plus proche de leur population. Cette proximité renforce les liens privilégiés qu'elles nouent avec leurs habitantes et habitants pour lesquelles elles investissent ou par le biais de fonds intercommunaux dans des infrastructures et des services.

Ainsi, les communes genevoises aménagent et entretiennent les parcs, fontaines et places de jeux, elles veillent notamment à l'entretien de leurs routes et lèvent les déchets ; elles financent l'art et la culture ; elles investissent dans des infrastructures sportives ; elles proposent des activités stimulantes aux jeunes et soutiennent les personnes âgées ; elles offrent des repas équilibrés aux écoliers et construisent et entretiennent les bâtiments scolaires ; elles organisent les activités parascolaires et mettent à disposition des places en crèches ; et bien plus encore...



acg

Association
des communes
genevoises

Le Conseil municipal ...

4 février 2025

a accepté d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de Fr. 15'00.– pour l'entretien des engins de gymnastique fixes et mobiles de la salle de gymnastique de l'école.

a préavisé favorablement la décision de l'Association des communes genevoises portant sur l'augmentation de l'enveloppe sportive 2025 de Fr. 450'000.– à Fr. 800'000.–.

25 mars 2025

a ouvert un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de Fr. 58'374.– pour un complément d'étude et des travaux d'optimisation du raccordement du réseau secondaire d'eau pluviale de la route de Sézegnin dans la chambre 272 EP.*

a accepté d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de Fr. 73'000.– pour le remplacement d'ouvrages sur le réseau d'eau pluviale (ci-après EP) en amont de la chambre 293 EP.*

a approuvé la nomination du capitaine Yan Hoffmann à la fonction de commandant *ad interim* de la compagnie de sapeurs-pompiers.

* Montants qui seront remboursés en 2026 par le Fonds intercommunal d'assainissement.



L'intégralité des procès-verbaux des séances du Conseil municipal est disponible sur notre site internet : www.avusy.ch/proces-verbaux

12 mai 2025

a approuvé les comptes annuels 2024 dans leur intégralité, pour un montant de Fr. 5'622'941.29 aux charges et de Fr. 6'125'059.19 aux revenus, ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de Fr. 116'871.21.

a ouvert un crédit de Fr. 50'300.– pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

23 septembre 2025

a ouvert un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 4'189.75 pour la révision du plan directeur communal 2022.

a refusé l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 4'000.– pour le versement d'un sixième traitement au Maire sortant à titre d'indemnité de départ.

a approuvé le crédit budgétaire complémentaire de Fr. 22'000.– pour l'achat d'une protection de sol pour la salle des fêtes et de gymnastique du Centre communal d'Avusy à Athenaz.

Baisse du centime additionnel

Le Conseil a voté, le 9 décembre, la réduction du centime additionnel communal, qui passe de 50 à 49 centimes. Une décision symbolique, mais aussi concrète, qui s'inscrit dans la volonté du Conseil administratif de soutenir le budget des ménages tout en maintenant un niveau de services publics de qualité. Ce centime additionnel, stable depuis de très nombreuses années, était devenu un point de repère dans le budget communal. Sa légère baisse – la première depuis de nombreuses années – reflète une gestion rigoureuse des finances publiques et une volonté de faire des économies sans compromettre les missions essentielles de la commune : écoles, infrastructures, voiries, espaces verts, logements, animations, entre autres choses. Le Conseil administratif souligne que cette mesure, bien que modeste, représente une économie pour chaque foyer. Elle s'inscrit dans une démarche plus large de transparence budgétaire et de responsabilité fiscale. Les habitants pourront constater cette baisse dès leur prochaine déclaration d'impôt. Le Conseil municipal reste à l'écoute des préoccupations de la population et s'engage à poursuivre son travail d'optimisation des dépenses publiques, sans sacrifier la qualité des services offerts.

Blaise Bosson
Conseiller administratif

Calendrier des manifestations

Janvier	10	Vin chaud Salle communale de Sézegnin	Mai	09	Le Feuillu Du château au centre communal d'Avusy
	23	Boum des enfants Salle communale d'Avusy		23–24	Championnat triplette pétanque Centre communal d'Avusy
Février	7	Tournoi de Jass Salle communale d'Avusy	Juin	25	Marché artisanal de printemps Centre communal d'Avusy
				13–14	Concours de pêche Étang Meyer
Mars	21–22	Tournoi des Vieilles Baskettes Centre communal d'Avusy	Juin	20–21	Tournoi de foot Centre communal d'Avusy
	28	Bal de la Jeunesse Centre communal d'Avusy		27	Promotions scolaires Centre communal d'Avusy
	29	Tournoi des écoles de rugby Centre communal d'Avusy			
Avril	18	Tournoi de pétanque-jass Centre communal d'Avusy	Août	1^{er}	Fête Nationale Centre communal d'Avusy
	24.04 09.05	Pièce de théâtre Salle Saint-Charles		1^{er}	Char à cocktails Divers emplacements de la commune
	20.04 13.05	Exposition Laiterie de Sézegnin		29–30	Tournoi de Pétanque Centre communal d'Avusy
	25	Troc Salle communale d'Avusy			

Retrouvez la suite du calendrier de nos manifestations sur Internet:

> www.avusy.ch/manifestations